

Von: Newsletter Jurinfo
Gesendet: Mittwoch, 1. Juli 2009 09:38
An: Newsletter Jurinfo
Betreff: Newsletter No 4/2009 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 4/2009 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Epuisement régional en droit des brevets
2. Pour des vacances sans contrefaçons
3. Coup d'envoi du projet de coopération entre la Suisse et le Kenya sur les indications géographiques
4. Marques sonores: changement de pratique de l'Institut
5. Directives en matière de marques de l'Institut
6. 18e session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

1. Epuisement régional en droit des brevets

Lors de sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a décidé que la modification de la loi sur les brevets relative à l'épuisement entrerait en vigueur le 1er juillet 2009. Le Parlement a adopté le 19 décembre 2008 le régime unilatéral de l'épuisement régional (i.e. sans convenir d'aucune réciprocité) avec les Etats membres de l'Espace économique européen (EEE). Cf. Communiqué de presse :

https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/Juristische_Infos/fr/communiques_presse/mm_patg_erschopfung_20090529_f.pdf.

2. Pour des vacances sans contrefaçons

Depuis juillet 2008, l'Administration des douanes suisse saisit dans les bagages des voyageurs les objets contrefaits, avant tout des sacs, des vêtements, des médicaments et des montres. Afin d'attirer l'attention des touristes sur la menace que représentent ces contrefaçons, l'association STOP A LA PIRATERIE mène, du 1er au 7 juillet 2009, une campagne d'information à l'aéroport de Zurich. Communiqué de presse : http://www.stop-piracy.ch/fr/news/documents/Medienmitteilung_09-06-23_f.pdf.

3. Coup d'envoi du projet de coopération entre la Suisse et le Kenya sur les indications géographiques

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle et le Kenia Industrial Property Institute (KIPI), l'Institut kenyan de la propriété industrielle, ont signé un protocole d'entente lors d'un séminaire qui s'est tenu le 14 mai 2009 à Nairobi afin de donner le coup d'envoi officiel du projet de coopération entre la Suisse et le Kenya dans le domaine des indications géographiques. Ce projet vise à soutenir le Kenya dans la mise en place d'un système de protection efficace des indications géographiques afin que les produits kenyans trouvent de nouveaux débouchés et qu'ils permettent de réaliser des profits plus élevés dans la chaîne de création de valeur. Informations complémentaires : <https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/cooperation-internationale/projets-phares/kenia.html>.

4. Marques sonores: changement de pratique de l'Institut

Dans un arrêt du 7 avril 2009, le Tribunal fédéral a admis le recours formé contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral et reconnu le caractère distinctif originaire à une mélodie sans éléments verbaux (produits de la classe 30). Le Tribunal fédéral a établi de nouvelles règles d'expérience et des critères pour examiner les marques sonores. Il a en particulier renversé le principe selon lequel le caractère distinctif (originaire) fait, en règle générale, défaut aux mélodies sans accompagnement verbal (voir arrêt TF 4A_566/2008 – marque sonore, consid. 2.5.2). Suite à cet arrêt, l'Institut a modifié sa pratique et considère les marques sonores comme des signes conventionnels, par analogie aux marques verbales et figuratives. Les signes sonores aptes à constituer une marque au sens de l'art. 1 al. 1 LPM sont en principe

enregistrés, sauf s'il existe un motif d'exclusion comme le caractère descriptif ou usuel en relation avec les produits ou services concernés.

5. Directives en matière de marques de l'Institut

L'Institut met en consultation informelle auprès des milieux intéressés un projet de modification des directives relatives aux marques sonores (en allemand

https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/Juristische_Infos/d/Entwurf_%C3%9Cberarbeitung_Richtlinien_in_Markensachen_zur_akustischen_Marke_vom_26._Juni_2009.pdf) et aux marques imposées (en allemand

https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/Juristische_Infos/d/Entwurf_%C3%9Cberarbeitung_Richtlinien_in_Markensachen_zur_Verkehrsdurchsetzung_Teil_4_Ziff._10_vom_26._Juni_200.pdf). Les éventuels commentaires sont à soumettre d'ici le vendredi 21 août 2009 par courriel à stefan.fraefel@ipi.ch.

6. 18e session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a tenu sa dix-huitième session du 25 au 29 mai 2009. Les discussions, qui étaient au point mort depuis plusieurs années, se sont déroulées dans un climat légèrement plus constructif au cours des deux dernières sessions. Détails : <https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/domaines-juridiques/droit-dauteur/international.html>.

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Directeur suppléant